

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL – SEANCE DU 5 AVRIL 2019

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 28 mars 2019

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h30

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 15

PRESENTS : Patrick BERTIN, Marie-Annick CLOLUS, Annie HEDREUL, Jean-René ROCHER, Claude ROBIN, Christelle LECOQ, Martine JUSTAL (arrivée à 19h50 – délibération 17-19), Ronan COUDRAIS, Gérard POUSSIN, Nathalie LEVEIL, Alain MOREL, Anthony Fontaine, Loréna LERAY (arrivée à 19h40 – délibération 17-19), Sabrina LEON-HUGUET (arrivée à 19h55 – délibération 17-19)

EXCUSES : Arnaud CHOTARD qui donne pouvoir à Marie-Annick CLOLUS

Secrétaire de séance : Christelle LECOQ

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2019 et accepte, à l'unanimité, l'ajout d'un point (23-18) à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

17. BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019

18. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

19. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

20. CONTRIBUTION ECOLE SAINT-SAUVEUR

21. PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE

22. TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES

23. REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD – EVOLUTION DEPUIS DELIBERATION 88.18

17. BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	801 438,49 €	Reports = 0,00 € B.P. = 583 727,28 € TOTAL ... 583 727,28 €
Recettes	Reports = 47 699,12 € B.P. = 753 739,37 € TOTAL ... 801 438,49 €	Reports = 385 926,08 € B.P. = 197 801,20 € TOTAL ... 583 727,28 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	2018 (réalisé)	2019
	DEPENSES	
023 et 042 Opérations d'ordre	170 377,38 € (184 270,38 €)	46 328,49 €
011 – Charges à caractère général	213 882,68 € (169 531,69 €)	200 960,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	427 542,00 € (361 940,88 €)	430 550,00 €
014 – Atténuation de produits	0 €	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	130 858,00 € (78 635,42 €)	85 900,00 €
66 – Charges financières	35 700,00 € (27 716,80 €)	35 700,00 €
67 – Charges exceptionnelles	194 750,00 € (193 750,00 €)	2 000,00 €
	1 173 110,06 € (1 015 845,17 €)	801 438,49 €
	RECETTES	
R002 – Résultat de fonctionnement	264 782,68 €	47 699,12 €
013 – Atténuation de charges	51 000 € (63 218,14 €)	17 000,00 €
70 – Produit des services	88 300,00 € (80 940,15 €)	73 130,00 €
73 – Impôts et taxes	514 750,00 € (568 941,00 €)	521 522,00 €
74 - Dotations	54 800,00 € (55 816,42 €)	51 560,00 €
75 – Autres produits de gestion	27 000 € (35 635,65 €)	88 477,37 €
76 – Produits financiers	100 € (16,33 €)	50,00 €
77 – Produits exceptionnels	2 000,00 € (213 773,92 €)	2 000,00 €
	1 002 732,68 € (1 283 124,29€)	801 438,49 €

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	2018 (réalisé)	2019
	DEPENSES	
16 – Emprunts et dettes	116 000 € (113 405,58 €)	118 077,81 €
20 – Immobilisations incorporelles	71 000,00 € (21 682,31 €)	42 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	186 000 € (102 457,40 €)	174 494,80 €
23 – Immobilisations en cours (travaux)	369 550,09 € (242 164,42 €)	248 654,35 €
	754 550,09 € (479 709,71 €)	583 727,28 €
	RECETTES	
R001 – Solde d'exécution	148 732,72 € (4 301,38 €)	165 926,08 €
R021 – Virement de la section de fonctionnement	0 €	40 328,49 €
R 040 et 041 – Opérations d'ordre	182 377,38 € (192 417,80 €)	0 €
R10 - Dotations	190 839,99 € (224 421,36 €)	238 479,00 €
R13 – Subventions d'investissement	232 600,00 € (224 028,06 €)	138 600,00 €
R16 – Emprunts et dettes	0 € (1 209,97 €)	393,71 €
R20 – Immobilisations incorporelles	0 € (7 404,60 €)	0 €
	754 550,09 € (653 783,17 €)	583 727,28 €

Les investissements prévus (en TTC) :

Mairie : frigo (180 €) et boîtier défibrillateur extérieur (618 €+ intervention élec non chiffrée)

Ecole : Classe mobile informatique (6431,76 €) – Subvention 50% ENIR

Eglise : Sonorisation des cloches (7 900 €) – Coût partagé avec la paroisse

Stade : Filets pare-ballons (8600 €) + Remplacement des buts (2500 €) + Matériel main-courantes – Subvention de 50% pour les filets pare-ballons – Mise en norme dans le cadre de l'homologation du terrain

Extérieurs : Marquages parking rue de Rennes et Rue du Marchix + signalétique (2 600 €) + Panneaux divers (1 300 €) + Plantes aménagement ACI (615,23 €)

Périscolaire : Matériel divers (500 €)

Vestiaires : Etudes maîtrise d'œuvre (20 000 €)

Service technique : Peintures fenêtres salle asso/médiathèque, porte église, fenêtre Mairie, bancs (fonctionnement)

Les investissements envisagés (par priorité) en TTC :

1 – Remplacement fenêtre église (2200 € à 3600 €), Anti pinces-doigts et un store à l'école (2 000 €)

2 – Marquages peintures (fonctionnement), Jardinières rue de la Poste (800 €), Barrières bois et croix cimetière (880 €), burineur et groupe électrogène service technique (1 500 €), Plan commune (1 500 €)

3 – Sol salle polyvalente (5000 € à 7000 €), Enseignes (2900 €), Remplacement de 2 velux 3 clos St André (1 200 €), Remplacement 3 portes école, salle asso et médiathèque (10 100 €)

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 27 mars 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER ET DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget principal de la commune

18. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	113 500 €	Reports = 0 € B.P. = 124 500,00 € TOTAL ... 124 500,00 €
Recettes	152 235,90 € dont 96 235,90 € de report excédent 2018	Reports = 57 097,80 € B.P. = 67 402,20 € TOTAL ... 124 500,00 €

Des travaux importants sont prévus rue Saint-André (coût estimé à 80 000 €).

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 27 mars 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER ET DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement

19. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	1 069 601,20 €	1 055 404,56 €
Recettes	1 069 601,20 €	1 055 404,56 €

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 27 mars 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER ET DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe lotissement

20. CONTRIBUTION ECOLE SAINT-SAUVEUR

L'École privée Saint-Sauveur est placée sous contrat d'association. Cela implique pour la commune de participer financièrement à ses frais de fonctionnement. Néanmoins, cette participation ne doit pas excéder le coût constaté d'un élève de l'école publique.

Pour 2019, la répartition des charges de fonctionnement de l'école Les Panvolettes a fait état des coûts suivants :

- coût élève de maternelle 1 362,86 € (1194,03 € en 2017 - 1 149,85 € en 2016)
- coût élève d'élémentaire 222,13 € (207,28 € en 2017 - 165,37 € en 2016)

Pour l'année 2016, le Conseil municipal avait pris en considération le coût moyen par élève et avait ainsi reversé pour un effectif de 49 élèves : 28 475,29 €.

Pour l'année 2017, le Conseil municipal avait pris en considération le coût moyen par élève et avait ainsi reversé pour un effectif de 60 élèves : 29 832,80 €.

Ce financement est obligatoire pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Sauveur et domiciliés sur Lohéac tandis qu'il est facultatif pour les enfants domiciliés hors commune.

Pour l'année 2018, le Conseil municipal avait pris en considération le coût moyen par élève, en ne prenant pas en compte les enfants domiciliés hors commune arrivés cette année scolaire.

Pour l'année 2019, il est proposé de maintenir le même principe en ne prenant pas en compte les enfants domiciliés hors commune arrivés en 2017-2018 et 2018-2019 :

Coût par élève	Maternelle	Elémentaire	
Ecole publique	1 362,86 €	222,13 €	Coût moyen = 630,54 €
Effectif 2018/2019 Ecole privée	16 (24)	40	Effectif total = 56 (64)
Contribution 2019	21 805,76 €	8 885,20 €	Moyenne = 35 310,24 €
TOTAL	30 690,96		35 310,24 €

En 2019, non prise en compte des enfants hors commune arrivés à la rentrée 2017 et 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **VALIDER** le montant de la contribution 2019 octroyé à l'école Saint-Sauveur, d'un montant de 35 310,24 €

21. PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE

Monsieur le Maire rappelle que « les communes ne disposant pas d'école publique sur leur territoire sont tenues de participer aux frais scolaires des enfants inscrits dans les communes avoisinantes ».

Pour 2019, le Conseil municipal doit arrêter par délibération le coût par élève, selon qu'il relève de la maternelle ou du primaire. Soit :

- coût élève de maternelle1 362,86 €
- coût élève d'élémentaire 222,13 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **VALIDER** les montants des participations aux frais de scolarité des communes de résidence au titre de l'année 2019

22. TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES

L'état 1259, transmis par la trésorerie générale, indique la recette attendue en matière de fiscalité sur les ménages.

Le produit attendu indiqué est calculé selon des bases d'imposition prévisionnelles, **à taux constant**.

Le Conseil Municipal peut faire évoluer les taux en fonction de ses besoins budgétaires.

Pour information, les taux moyens communaux 2018 sont les suivants :

	Au niveau national	Au niveau départemental	LOHEAC
Taxe d'habitation	24.54	30.40	16
Taxe foncière bâti	21.19	21.72	18
Taxe foncière non bâti	49.67	47.04	50.5

Il est proposé à la commission finances 3 simulations :

	Simulation 1		Simulation 2		Simulation 3	
	Taux /	Produit attendu	Taux /	Produit attendu	Taux /	Produit attendu
Taxe d'habitation	16	110 560	16.5	114 015	17	117 470
Taxe foncière bâti	18	108 054	18.5	111 056	19	114 057
Taxe foncière non bâti	50.5	10 454	50.5	10 454	50.5	10 454

Ce qui donne un total de produit attendu :

Simulation 1 : 229 068 (+7 290)

Simulation 2 : 235 525 (+13 747)

Simulation 3 : 241 981 (+20 284)

Pour information, les taux des communes du secteur en 2017 (en 2018, aucune n'ont augmenté leur taux sauf Guichen) :

Le bureau municipal et la commission finances, réunie le 27 mars, proposent de ne pas augmenter les taux pour 2019 (simulation 1).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2019

23. REVISION PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD – EVOLUTION DEPUIS DELIBERATION 88.18

Le PADD est un document à caractère obligatoire composant le Plan local d'urbanisme (PLU) qui doit être débattu en Conseil municipal. Le PADD est un outil de prospective territoriale qui permet de définir les objectifs essentiels en termes de développement du territoire. Il exprime les ambitions et volontés de la collectivité dans le respect des grands principes imposés par la loi.

Ce dernier a été débattu en conseil municipal le 18 décembre 2018. Depuis, il a subi quelques évolutions (cf. projet annexé) dont la principale est la suppression de la zone d'activité qui est en cours de réflexion au niveau du SCOT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue ce jour en séance du débat portant sur les modifications des orientations du Projet d'aménagement et de développement durable présenté en séance du 14 décembre 2018 (délibération 88.18)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **RAPPEL DATES**

- Déménagement Mairie - Du 8 au 11 avril 2019 + Point travaux
- Commission sport du 4 avril reportée au 9 avril à 19h salle des associations
- Cirqu'en fête Salle polyvalente samedi 13 avril
- Commission urbanisme jeudi 18 avril à 19h
- Commissions CAO et GT restauration Mardi 23 avril à 19h
- Groupe de travail révision PLU Jeudi 25 avril à 9h
- Réunion avec les acteurs touristiques Lundi 20 mai à 18h
- **Elections européennes** - Dimanche 26 mai 2019 – planning

- Point sur les **vestiaires**

- **Site internet** : Mise en ligne le 24 avril 2019

- **Calendrier conseils municipaux 2019**

- 24 mai 2019
- 5 juillet 2019
- 20 septembre 2019
- Octobre/Novembre une date à définir
- 20 décembre 2019